



Communiqué

Festival de la Cité, mesures en matière de circulation et de parcage

Les arts investissent la Cité durant toute la période du festival, du 1^{er} au 6 juillet. La circulation et le stationnement seront difficiles et réglementés durant les soirées de spectacles

Les arts investissent la Cité durant toute la période du festival, du 1^{er} au 6 juillet. Le stationnement est interdit sur la place du Château jusqu'au samedi 12 juillet. Il est également interdit de stationner sur les rues Pierre-Viret, St-Etienne et Curtat jusqu'au mardi 8 juillet, ainsi que sur la rue de la Barre jusqu'au samedi 12 juillet.

Le pont Bessières et la rue Pierre-Viret sont fermés à la circulation jusqu'au mardi 8 juillet (livraisons en journée depuis le Pont Bessières exceptées).

Les transports publics sont à privilégier. Cependant, les personnes se rendant au festival en véhicule sont priées de respecter scrupuleusement la signalisation mise en place pour la circonstance, notamment les interdictions de stationner. La police contrôlera les abords du festival en étant particulièrement attentive aux impératifs des services de sécurité, qui doivent être en mesure d'intervenir en tout temps.

La police invite les noctambules à respecter la tranquillité du voisinage en tenant compte des habitants de la Cité.

Le Corps de police

Renseignements médias :

- **It Michel Gandillon, remplaçant chef communication, tél. +41 21 315 39 02**

Lausanne, le 30 juin 2025